

Dominique Poulot*

L'archéologie de la civilisation

L'administration des monuments historiques attend encore son historien, qui ne dispose guère que de chroniques, voire de banales galeries d'ancêtres^{1**}. Le récit édifiant d'une prise de conscience dispense trop souvent d'examiner plus à fond ses concepts fondateurs. La recension des progrès du service a ainsi oublié l'enjeu des années 1820-1830. D'où l'intérêt d'un retour aux sources, quand l'acuité du propos philosophico-historique comme son dessein politique demeuraient bien lisibles².

Certes, Guizot et son célèbre *Rapport* appellent *a priori* la faveur d'une vulgate attentive à distinguer les bons serviteurs. L'illusion téléologique dont celle-ci est victime pousse en effet à une recherche procédurière des responsabilités, quand elle ne dégénère pas en « querelles d'avocats »³. Pourtant, « M. Guizot » occupe une place somme toute modeste au sein de la généalogie officielle du « culte moderne des monuments⁴ ». Les éloges décernés à l'historien philosophe négligent, de surcroît, la portée de sa réflexion archéologique.

Un tel traitement n'est point le fruit de la facilité ni de la paresse ; il tient autant à une historiographie du patrimoine qui sacrifie à l'imagerie patriotique qu'au « tabou qui frappe Louis-Philippe et Guizot⁵ ». Celui-ci n'est qu'un nom dans la longue liste des défenseurs des richesses d'art de la France. L'histoire de la sensibilité au passé le distingue mal des *minores* du siècle romantique. Enfin, les panoramas de son gouvernement ont relégué ses initiatives conservatrices au rang d'anecdotes, en marge d'un legs autrement substantiel.

Une fortune critique singulière

Guizot semble victime d'un court-circuit de la mémoire patrimoniale, au profit d'un petit groupe pionnier auquel il n'appartient pas

* Université de Grenoble.

** Voir notes p. 284.

et d'organismes qu'il a installés sans y œuvrer directement. Ainsi Antonin Proust évoque-t-il en 1887 cinq ancêtres seulement : Alexandre Lenoir, peut-être au faîte de sa renommée⁶, Chateaubriand et Victor Hugo, les indispensables génies de la cause, enfin Augustin Thierry et Mérimée. L'un fournit la légitimité savante de l'entreprise : « Sur ces livres [de pierre] on trouve ce qu'Augustin Thierry appelle l'âme de l'histoire : et ces livres, nous n'avons appris à les lire que par lui et par les grands fondateurs de l'école historique du XIX^e siècle. » L'autre tient lieu de fondateur de l'administration républicaine, pour avoir proposé au lendemain de la révolution de Février « la réunion de tous les services intéressant les arts⁷ ».

Cette éclipse de Guizot n'est pas le résultat exclusif de la condamnation du politique, même si elle y a contribué. Davantage, d'ailleurs, que du reproche de conservatisme et d'incompréhension, la réputation du Guizot « conservateur » souffre d'un décri attaché à son insuffisante « francité⁸ ». Il n'avoue pas, enfin, l'enthousiasme patriotique jugé conforme, avec le goût romantique du moyenâgeux, à l'engagement patrimonial. La hauteur guindée de son *Cours d'histoire moderne* pâtit d'une « carence d'impureté affective⁹ », à l'égal de tel de ses projets — ouvrir à Versailles un musée « idéologue » — que le sens politique du souverain transformera en spectacle propre à toucher l'opinion¹⁰.

Mais l'exclusion du ministre, si elle participe du discrédit général qui l'affecta durablement, témoigne aussi d'un postulat d'unanimité nationale en matière de patrimoine. Rapporter à un particulier — fût-il homme d'État — l'initiative et la responsabilité officielle de la protection monumentale paraît saugrenu, si ce n'est indécent. L'évocation d'une responsabilité collective — le vote des Assemblées révolutionnaires ou la revendication des esprits cultivés sous la Restauration — permet en revanche de suggérer une prise de conscience de son passé par la communauté nationale.

Le discours patrimonial se consacre alors à peindre les étapes d'un dévouement — du courage déployés à combattre les vandales à l'abnégation savante —, n'attachant à la création d'une administration qu'un intérêt d'érudition. Guizot n'est ici évoqué que pour mieux se voir dénier aussitôt toute originalité, voire toute responsabilité effective. Il fait figure d'interprète, certes avisé, d'un progrès de l'opinion lié à l'esprit nouveau des arts et de l'histoire ; son grand mérite est d'avoir su lui apporter la sanction gouvernementale qu'il requerrait. Une telle interprétation adopte, assez largement, la philosophie des Doctrinaires eux-mêmes.

En revanche, l'histoire politique classique de la monarchie de Juillet assimile son action patrimoniale à un artifice destiné à détourner les énergies de la critique et du combat à la Chambre. Une tradition voit dans ces mesures un machiavélique énervement de la classe intellectuelle¹¹. Aujourd'hui, le problème du patrimoine

chez Guizot est devenu pour certains « le pendant de la farce de l'enrichissez-vous national¹² ». Il serait l'« héritage fictif des déshérités », l'« alibi à la propriété privée économique ». Au point que la dénonciation de cette particulière « connivence entre le capitalisme et le patrimoine¹³ » fournit l'ultime condamnation du régime. Pour l'idéologie opposée, qui identifie le bourgeois conquérant au fourrier de la décadence, Guizot fait office de premier gérant du déclin spirituel de l'Occident¹⁴.

Au-delà de tels péremptoires procès, les analyses de l'œuvre « patrimoniale » de Guizot se sont surtout attachées au projet de 1833 d'une « publication générale de tous les matériaux importants et encore inédits sur l'histoire de notre patrie », à la fondation de la Société de l'histoire de France et au Comité des travaux historiques. L'importance de ce legs n'est en effet contestée par personne¹⁵. Surtout, pour beaucoup, « cette institution historiographique montre l'indissociabilité des liens entre l'homme d'État et l'historien mieux que toute autre¹⁶ ».

L'initiative archéologique est ainsi reléguée dans une quasi-obscureté par rapport au travail archivistique. À bon droit si l'on songe que, sans parler de l'apport scientifique intrinsèque, dont les savants disputent, la culture comme l'intérêt de Guizot en la matière paraissent de prime abord singulièrement moins notables¹⁷. Néanmoins, le déplacement de la curiosité vers un épisode à peine mentionné de la carrière politique et de la réflexion historique de « M. Guizot » peut se révéler fécond.

À rebours de la commémoration du premier artisan du patrimoine, il s'agit de reconnaître aux mesures prises et aux discours tenus l'unité d'un projet, sans le rabattre aussitôt sur la préoccupation politique. Cette représentation du moment historique dans la vie publique du premier XIX^e siècle fournit, au contraire, un excellent exemple de l'incertitude épistémologique du champ politique, partagé entre « l'historien des idées, le philosophe, et l'historien des faits et des institutions¹⁸ ».

La situation et les enjeux de l'histoire nouvelle

« Le passé change avec le présent », affirme le premier cours sur *Les Origines du gouvernement représentatif en Europe* : « Tout change dans l'homme et autour de lui [...], le point de vue d'où il considère les faits et les dispositions qu'il apporte dans cet examen¹⁹. » Le professeur y considère l'activité historiographique d'un point de vue historiciste : « Selon leur état politique et leur degré de civilisation, les peuples considèrent l'histoire sous tel ou tel aspect, et y cherchent tel ou tel genre d'intérêt²⁰. » Le « premier âge des sociétés » connaît

une histoire poétique, des « narrations brillantes et naïves qui charment une curiosité avide et facile à satisfaire », ainsi celles d'Hérodote. Ensuite, une histoire philosophique, « série de dissertations sur la marche du genre humain » — dont Gibbon et Hume ont laissé des exemples remarquables —, satisfait « le temps des lumières, de la richesse et du loisir ». Enfin une histoire « pratique », comme chez Thucydide ou Lord Clarendon, fournit « des instructions analogues aux besoins qu'on éprouve, à la vie dont on vit »; elle correspond à « une vie politique animée et forte ». Aujourd'hui, « par un rare concours de circonstances, tous ces goûts, tous ces besoins semblent se réunir et l'histoire est maintenant parmi nous susceptible de tous ces genres d'intérêt ».

Elle témoigne en effet d'un respect nouveau du principe fondamental de la civilisation, « idée supérieure qui marche la première et domine partout où se porte l'esprit humain : la justice égale, universelle ». Le respect du passé, chez Guizot, « n'emporte ni l'approbation ni le silence sur ce qui est faux, coupable ou funeste. [...] Le temps n'a pas reçu la mission impie de consacrer le mal ou l'erreur. Il les dévoile au contraire et les use ». De cet impératif absolu, le XIX^e siècle manifeste une vive conscience : « Peu de gens le pensent peut-être, mais l'impartialité, qui est le devoir de tous les temps, est, à mon avis, la vocation du nôtre; non, ajoute-t-il immédiatement, cette impartialité froide et stérile qui naît de l'indifférence, mais cette impartialité énergique et féconde qu'inspirent l'amour et la vue de la vérité²¹. »

La probité intellectuelle de l'histoire nouvelle est intimement liée à son efficacité sociale. Cet apogée de l'intelligence historique est simultanément celui de sa publicité : elle « a cessé d'être le patrimoine des érudits » quand les esprits « sont devenus capables de comprendre l'homme à tous les degrés de civilisation » et qu'ils ont eu l'emploi de ce savoir. Bref, « son utilité n'est plus, comme jadis, une idée générale, une sorte de dogme littéraire et moral, professé par les écrivains plutôt qu'adopté et pratiqué par le public. Maintenant c'est une nécessité pour le citoyen qui veut prendre part aux affaires de son pays, ou seulement bien juger ». La tâche de l'historien est à la fois politique et éthique.

Le *Cours d'histoire moderne* est un *Métier d'historien* doublé d'un *Bréviaire politique*, dont l'unique programme se résume ainsi : « Découvrir la vérité, la réaliser au-dehors, dans les faits extérieurs, au profit de la société; la faire tourner, au-dedans de nous, en croyances capables de nous inspirer le désintéressement et l'énergie morale qui sont la force et la dignité de l'homme dans ce monde²². » Sous ces deux aspects, l'entreprise de conservation revêt en 1830 une évidente actualité. Elle doit d'abord servir la société en y faisant respecter l'ordre supérieur de la justice, autant que cela est humainement possible²³. Elle est tenue ensuite de s'accorder à une

vérité de l'histoire qui exige, au-delà des recensions traditionnelles, une synthèse inédite.

À l'issue des bouleversements du début du siècle, de nombreux monuments ont changé de mains, qui relèvent désormais du droit exclusif de particuliers propriétaires. Plus généralement, l'entretien et la transmission des patrimoines traditionnels sont menacés par le mouvement général de l'époque. Certains revendiquent en conséquence une limitation de la liberté de la propriété, en vue de garantir la jouissance collective de la Beauté ou de l'Histoire²⁴. Comment accorder la légitimité sociale et l'intérêt de la civilisation sans en appeler à l'État ? « Maintenant, écrit Guizot en 1822, il faut que la politique soit vraie, c'est-à-dire nationale²⁵. » Dix ans plus tard, l'inspection des Monuments historiques tente de satisfaire à ce programme.

Parallèlement, la physionomie de la vérité historique connaît une complète mutation. Acteur lui-même de cette révolution historiographique, Guizot entend joindre la « vérité poétique » à l'« histoire philosophique comme étude de l'organisation générale et progressive des faits²⁶ ». Dans le champ des études archéologiques, l'historien triomphe de l'antiquaire et le récit chronologique, démonstratif, se substitue, à suivre A. Momigliano, à la recension systématique²⁷.

Comment penser de concert l'histoire philosophique et l'inventaire statistique, au-delà de la pétition de principe de « maintenir à la fois la rigueur de la méthode scientifique et le légitime empire de l'intelligence²⁸ » ? L'unité du point de vue adopté — celui de la civilisation — permet à l'historien « d'enseigner le passé non seulement à la mémoire mais à l'intelligence²⁹ ». La conservation monumentale en reçoit une légitimité intellectuelle (savante) autant que politique et sociale.

Théorie du patrimoine

Toute société requiert l'entretien de sa mémoire. À l'encontre de la tentation de la table rase — « cette fièvre qui saisit quelquefois les peuples au milieu des plus utiles, des plus glorieuses régénérations », selon Guizot —, le héros de sa *Révolution d'Angleterre*, Cromwell, fait prévaloir le bon sens, c'est-à-dire la conservation. Car « les peuples peuvent un moment, sous l'empire d'une crise violente, renier leur passé, le maudire même ; ils ne sauraient l'oublier, ni s'en détacher longtemps et absolument³⁰ ».

Toutefois, le passé n'importe pas également au présent. Il convient de distinguer les « événements consommés » de la « por-

tion immortelle de l'histoire ». Si les premiers nous deviennent vite indifférents, « toutes les générations ont besoin d'assister [“ aux faits généraux ”] pour comprendre le passé et pour se comprendre elles-mêmes³¹ ». Bref, le rapport au passé doit être raisonnable, à l'égal de toutes les activités humaines dont la civilisation contemporaine exige « la légitimité des motifs et l'utilité des résultats³² ».

Ce réquisit suffit à distinguer absolument l'entreprise de conservation du XIX^e siècle des attitudes précédentes. À l'inverse des polémiques banales, Guizot ne dénonce pas les coupables du « vandalisme », ni ne prône, en guise de solution, la restauration des mémoires éteintes. Il pense le patrimoine en termes sociologiques, d'opinion publique. L'affaiblissement de la conservation traditionnelle, voire sa disparition, tient, en effet, à une exténuation des pouvoirs sociaux liée aux mutations de la civilisation.

L'esprit de la tradition s'incarne, au sein du *Cours*, dans un personnage emprunté à la création romanesque — au nom de la couleur locale³³, et ce n'est pas le seul cas d'échange entre histoire et fiction. Il s'agit d'un extrait des *Puritains* de Walter Scott consacré au « respect et à la dévotion » dont « les tombes des martyrs puritains » sont « encore les objets pour leurs partisans » :

« Il y a soixante ans qu'un [...] nommé Robert Patterson, descendant, à ce que l'on a cru, d'une des victimes de la persécution, quitta sa maison et son petit héritage pour se consacrer à l'entretien de ces modestes tombeaux [...]. L'hospitalité lui était assurée dans les familles des martyrs et des zéloteurs de la secte [...]. Le peuple, ignorant son vrai nom, le désignait d'après l'emploi auquel il avait consacré sa vie, sous celui de Old Mortality (l'homme des morts des anciens temps)³⁴. »

Cette conservation « archaïque » revêt donc une dimension religieuse, ou familiale, bref de « gouvernement ». On assiste d'après Guizot à son dépérissement en raison du déclin des « pouvoirs de tout genre qui existent dans la société, depuis les pouvoirs domestiques qui ne sortent pas de la famille jusqu'aux pouvoirs publics qui sont placés au sommet de l'État ». Responsables, naguère, des « rapports entre les hommes indépendamment de leur volonté », ils s'effacent désormais au profit de la « société non gouvernée, qui subsiste par le libre développement de l'intelligence et de la volonté humaine », appelée à devenir le « fond de l'état social³⁵ ».

Ainsi le ressort de la sollicitude conservatrice semble passer de la « perpétuité et [de] la régularité [...] imposées par les pouvoirs » à l'énergie intime de la personne. L'entretien, dans la société contemporaine, de monuments abandonnés, en raison notamment de la disparition de divers « corps » sociaux, ou plus exactement du

remodelage de leur passé, requiert une mémoire pour ainsi dire individuelle, éventuellement mobilisée au sein de sociabilités nouvelles. Une conservation « spontanée » doit en quelque sorte pallier la perte des conservations imposées. Le patrimoine qui en découle logiquement n'est en rien arbitraire : c'est celui de l'intelligence et de la justice.

L'administration du patrimoine

À l'image de celle exercée par Old Mortality, l'évidente nécessité de la conservation moderne requiert un délégué au travail de mémoire. L'État lui confie le soin de sanctionner les initiatives des capacités, et de les diriger de manière opportune. Une telle responsabilité échoit tout naturellement au pouvoir car, « à parler en général, le pouvoir [appartient] à la supériorité et partant la supériorité [est] la situation naturelle et légitime du pouvoir³⁶ ». Il ne s'agit pas de légiférer en la matière, car le progrès de la civilisation rend caduques les « lois morales », « sorte de prédication, moyen d'enseignement » des temps archaïques. Le XIX^e siècle ne connaît que des « lois savantes qui ont confiance dans la moralité, dans la raison des individus, et qui laissent tout ce qui est purement moral dans le domaine de la liberté³⁷ ».

L'inspecteur a ainsi pour mission de...

« se mettre en rapports directs avec les autorités et les personnes qui s'occupent de recherches relatives à l'histoire de chaque localité, [d']éclairer les propriétaires et les détenteurs sur l'intérêt des édifices dont la conservation dépend de leurs soins, et [de] stimuler, enfin, en le dirigeant, le zèle de tous les conseils de département et de municipalité, de manière à ce qu'aucun monument d'un mérite incontestable ne périsse par cause d'ignorance et de précipitation, et sans que les autorités compétentes aient tenté tous les efforts convenables pour assurer leur préservation et de manière aussi à ce que la bonne volonté des autorités ou des particuliers ne s'épuise pas sur des objets indignes de leurs soins³⁸ ».

Grâce à cette inlassable information du corps social responsable, administrateurs et propriétaires réunis, il donnera aux « esprits les plus difficiles la conscience de la nécessité où le gouvernement se trouve de veiller activement aux intérêts de l'art et de l'histoire ». Il « régularise les bonnes intentions manifestées sur presque tous les points de la France », à l'image d'un État « centre d'impulsion et de coordination d'un assez large réseau d'influences et de lumières

relativement autonomes³⁹ ». Pour être couronnée de succès, « rationnel ou social », l'entreprise satisfait aux exigences savantes (impartialité et exhaustivité de la recension) ainsi qu'aux principes de gouvernement (liberté d'initiative, garantie de la propriété, décentralisation...). La tâche de l'inspecteur général relève donc par excellence du talent politique dont Guizot esquisse l'idéal dans le *Cours* : « Allier la hauteur et la conséquence rationnelle du philosophe avec la flexibilité d'esprit et de bon sens du praticien⁴⁰. »

Une formule quasi commerciale de Vitet à propos de bibliothèques résume bien ce pragmatisme éclairé : « Il faut, écrit-il, ramener la vie [...] dans ces entrepôts de marchandises passées de mode et sans consommateurs⁴¹. » Le patrimoine d'une civilisation est aussi celui du sens commun, de l'opinion générale, voire des préjugés, c'est-à-dire de la « force des choses⁴² ». Bref, il s'agit de « vivifier » un patrimoine « tout fait » : la politique doctrinaire de mise à jour se distingue absolument du principe révolutionnaire de mise au jour des richesses nationales, jusque-là dénaturées ou spoliées⁴³.

La représentation du passé et l'imaginaire social : le Moyen Âge

De ce point de vue, le legs du Moyen Âge, dont le franc succès proclame la vive actualité, requiert l'attention de Guizot. *L'Histoire de la civilisation en France* constate que « ses traditions, ses mœurs, ses aventures, ses monuments ont pour le public un attrait qu'on ne saurait méconnaître. On peut interroger à ce sujet les lettres et les arts ; on peut ouvrir les histoires, les romans, les poésies de notre temps ; on peut entrer chez les marchands de meubles, de curiosités ; partout on verra le Moyen Âge exploité, reproduit, occupant la pensée, amusant le goût⁴⁴. »

Cette pente de l'opinion entraîne des tentatives de manipulation partisane que Guizot condamne formellement. L'hostilité des « amis sincères de la science et du progrès de l'humanité » envers l'époque féodale vaut l'admiration que lui portent ceux qui y « cherchent des inspirations [pour le] despotisme et [le] privilège ». « Ici comme partout, conclut-il, l'impiété a provoqué la superstition. » « Le passé si méprisé, si abandonné des uns, est devenu pour les autres l'objet d'un culte idolâtre » et des « utopies dans le passé » ont répondu à celles des « maîtres de l'avenir »⁴⁵. Tous ces efforts sont vains, car « les masses sont gouvernées par des idées et des passions simples, exclusives ; il n'y a pas à craindre qu'elles jugent jamais trop favorablement le Moyen Âge et son état social⁴⁶. »

De même que la Doctrine « se défend à la fois du retour aux maximes de l'Ancien Régime, et de l'adhésion, même spéculative, aux principes révolutionnaires⁴⁷ », son Moyen Âge se garde des

ténèbres voltairiennes et de la légende rose à la Sainte-Palaye⁴⁸. Guizot n'entend point, par ailleurs, sacrifier à la mode, d'autant que son goût personnel l'y porte médiocrement (si l'on excepte une œuvre de jeunesse, le Salon de 1810, qui révèle une prédilection certaine pour les sujets nationaux et l'art troubadour).

Le seul intérêt intellectuel importe, quant à une période qui se confond avec...

« le berceau des sociétés et des mœurs modernes. De là datent en effet 1) les langues modernes [...], 2) les littératures modernes [...], 3) la plupart des monuments modernes, des monuments où se sont rassemblés pendant des siècles et se rassemblent encore les peuples, églises, palais, hôtels de ville, ouvrages d'art et d'utilité publique de tout genre, 4) presque toutes les familles historiques [...], 5) un grand nombre d'événements nationaux, importants en eux-mêmes et longtemps populaires [...], en un mot, presque tout ce qui a préoccupé et agité pendant des siècles l'imaginaire du peuple français⁴⁹ ».

Si les Lumières ont méconnu son importance, il revient à l'impartialité présente de le mettre à sa juste place. Surtout, le XIX^e siècle a compris, à l'inverse du XVIII^e, « tout le rôle que joue l'imagination dans la vie de l'homme et de la société ». Le tableau de l'anarchie féodale et des luttes de la bourgeoisie, confronté au rappel de la civilisation actuelle, permet de rattacher « aux principes entrevus, aux garanties cherchées dans la même voie, à travers les siècles », les institutions « jeunes », instaurées « au nom de la raison, de la philosophie ». Bref, le Moyen Âge peut enraciner un gouvernement encore privé de « la puissance des souvenirs ».

Le besoin en est d'autant plus vif que les volontés ont été trop longtemps soumises à des « événements redoutables » pour ne pas s'estimer impuissantes. Surtout, la « réforme morale », d'où procède la placidité de la vie sociale (« jamais une moindre somme de force publique n'a été nécessaire pour réprimer les volontés individuelles ») s'est payée d'un énervement des caractères. Guizot se félicite donc que la représentation de la civilisation médiévale fournisse à l'individualité contemporaine — dont « l'énergie intime [est] faible et timide » — une salutaire leçon, « en nous montrant ce que peut un homme quand il sait croire et vouloir⁵⁰ ».

En cela, son initiative met un terme à l'incertitude du premier XIX^e siècle quand le programme d'une conservation du passé était clairement conçu et exposé, sans toutefois se traduire en actes, faute de perspectives et de normes d'appréciation historique. « Ce qui a toujours manqué à la France, lit-on dans le rapport de l'Académie des inscriptions rédigé en 1818 à l'initiative du comte de Laborde, c'est d'attacher à cette sorte de richesses l'importance qu'elle mérite,

de veiller à sa conservation, et de chercher, sous le rapport de l'instruction et de l'histoire nationale, à en tirer parti⁵¹. » Le concept administratif de « monument historique » se fonde sur une archéologie moderne dont quelques précurseurs, comme Seroux d'Agincourt et Alexandre Lenoir, ont fourni l'ébauche⁵². À la différence de ceux-ci, toutefois, Guizot donne un sens à la réunion des catalogues et du récit chronologique ; celui de l'histoire.

L'histoire sous le rapport de la civilisation

Empruntant aux sciences naturelles, son idéal est de peindre la physionomie exacte du passé grâce à la synthèse de « l'anatomie, ou la recherche des faits », de la physiologie, ou « l'étude de leur organisation », enfin de la « reproduction de leur forme et de leur mouvement⁵³ ». De ces faits, les premières pages de *l'Histoire de la civilisation en Europe* fournissent un répertoire soigneusement hiérarchisé, depuis les « faits matériels, visibles, comme les batailles, les guerres, les actes officiels des gouvernements », jusqu'aux « faits moraux, cachés, qui n'en sont pas moins réels ». « Il y a des faits individuels qui ont un nom propre ; il y a des faits généraux, auxquels il est impossible d'assigner une date précise, qu'il est impossible de renfermer dans des limites rigoureuses, et qui n'en sont pas moins des faits comme d'autres, des faits historiques, qu'on ne peut exclure de l'histoire sans la mutiler⁵⁴. »

Guizot s'inquiète ainsi de l'histoire des « faits les plus importants, les plus sublimes en eux-mêmes, sublimes indépendamment de tout résultat extérieur, et uniquement dans leurs rapports avec l'âme de l'homme », que sont « les croyances religieuses et les idées philosophiques, les sciences, les lettres, les arts⁵⁵ ». Propos d'actualité, puisque le rapport de l'individu à la société, ou à « l'espèce », est au cœur du partage des historiens en « descriptifs » et « fatalistes ». Chateaubriand, lorsqu'il condamne les deux écoles et appelle de ses vœux une synthèse inédite, rend indirectement hommage à Guizot : « L'histoire de l'humanité, de la société générale, de la civilisation universelle, ne doit pas être masquée par l'histoire de l'individualité sociale⁵⁶. »

L'idée de civilisation, « le fait général et définitif, auquel tous les autres viennent aboutir, dans lequel ils se résument » semble en effet résoudre la contradiction. Seul le « point de vue de la civilisation » permet de considérer historiquement les « faits individuels » au sein du « progrès, du développement de l'activité sociale et de l'activité individuelle ». D'autant que leur « importance s'accroît et [leur] sublimité s'élève par leur rapport à la civilisation ». « Il y a même des occasions, ajoute le professeur, où les faits dont nous parlons [...]

sont souvent considérés et jugés sous le point de vue de leur influence sur la civilisation ; influence qui devient, jusqu'à un certain point et pendant un certain temps, la mesure décisive de leur mérite et de leur valeur⁵⁷. »

Guizot s'attache à conjurer la rupture entre la « condition extérieure de l'homme » et son état moral, sa « nature intime ». Sur le fond — savoir si « la société est faite pour servir l'individu ou l'individu pour servir la société » —, l'*Histoire de la civilisation en Europe* conclut à l'impossibilité d'en rien dire qui ne soit « conjectural » et se borne à recopier la profession de foi de l'ami Royer-Collard. En revanche, il appartient à l'historien de répéter que « ces deux portions de la civilisation sont étroitement liées l'une à l'autre⁵⁸ ». Plus précise, l'*Histoire de la civilisation en France*, qui entend dépasser l'étude exclusive de l'état social menée précédemment, conclut à l'intellectualisme.

En France, y lit-on :

« l'homme et la société ont toujours marché et grandi [...] à peu de distance l'un de l'autre. [...] Rien ne s'est passé dans le monde réel, dont l'intelligence ne se soit à l'instant saisie et n'ait tiré pour son propre compte une nouvelle richesse. Rien, dans le domaine de l'intelligence, qui n'ait eu dans le monde réel, et presque toujours assez vite, son retentissement et son résultat. En général même, les idées en France ont précédé et provoqué les progrès de l'ordre social : ils se sont préparés dans les doctrines avant de s'accomplir dans les choses, et l'esprit a marché le premier dans la route de la civilisation⁵⁹ ».

D'où l'évidente conséquence de méthode : « L'étude, la science, procède et doit procéder du dehors au dedans. C'est le dehors qu'elle atteint du premier coup, et c'est en le regardant qu'elle avance, pénètre, et arrive par degrés au dedans. » Au contraire, « dans la réalité, les faits se développent, pour ainsi dire, du dedans au dehors ; les causes sont intérieures et produisent les effets extérieurs ». L'historien commencera donc « toujours par l'étude de l'état social », sachant bien que celui-ci « dérive, entre beaucoup de causes, de l'état moral des peuples [...]. Les croyances, les sentiments, les idées, les mœurs précèdent la condition extérieure, les relations sociales, les institutions politiques⁶⁰ ».

Essai d'archéologie philosophique

Dans cet effort de représentation du passé qui révèle le jeu des contraintes extérieures et de la liberté individuelle, de l'âme et de la

société, l'histoire des arts, spécialement de l'architecture, jouit d'un privilège particulier. Le chapitre de l'*Histoire de la civilisation en France* consacré au château sous le régime féodal relève, sous cet aspect, de l'exercice d'école : comment écrire une archéologie philosophique.

L'« épouvantable anarchie » des siècles féodaux, « surtout après la mort de Charlemagne », explique le dessein exclusivement utilitaire de la construction des châteaux, comme leur profusion. « La guerre était partout à cette époque ; partout devaient être aussi les monuments de la guerre. [...] Non seulement on construisait des châteaux forts, mais on se faisait, de toutes choses, des fortifications, des repaires ou des habitations défensives. [...] Le territoire en était couvert, et ils avaient tous le même caractère. »

Cette restitution de « l'état matériel des habitations féodales » ne se suffit pas à elle-même ; elle ne se borne pas non plus à fournir les prolégomènes du récit : elle nourrit l'intelligence des questions proprement historiques. « Que se passait-il au-dedans ? Quelle vie y menait le possesseur ? Quelle influence devaient exercer, sur lui et les siens, une telle demeure et les circonstances matérielles qui en dérivait ? Comment et dans quelle direction devait se développer la petite société que renfermait le château, et qui était l'élément constitutif de la société féodale ? »

Le caractère premier de cette habitation, l'isolement, qui permet de lier état social et vie intérieure, n'a rien pour surprendre l'auditeur du *Cours* : dans ses longs développements sur la féodalité, Guizot l'a montré sous tous ses aspects, et a joué de toutes ses variations. À ce trait fondamental s'ajoute « une oisiveté singulière » : pour tout dire, « jamais on n'a vu un tel loisir dans un tel isolement (...). Le propriétaire du château n'a pensé qu'à en sortir. Enfermé là quand il le fallait absolument pour sa sûreté ou son indépendance, il est allé, aussi souvent qu'il l'a pu, chercher au-dehors ce qui lui manquait, la société, l'activité. La vie des possesseurs de fiefs s'est passée sur les grands chemins, dans les aventures ».

L'habitat, jusque-là déterminé par l'insécurité générale, apparaît à son tour cause de désordres. « Cette longue série de courses, de pillages, de guerres, qui caractérise le Moyen Âge, a été, en grande partie, l'effet du genre de l'habitation féodale, et de la situation matérielle au milieu de laquelle ses maîtres étaient placés. Ils ont cherché partout le mouvement social qu'ils ne trouvaient pas dans leur intérieur. » De là les croisades, dont l'explication tient en cette formule lapidaire : « Ils sont allés plus loin et pour d'autres causes ; voilà la grande différence. »

Mais la démonstration ne s'arrête pas à l'état social ; les « deux traits caractéristiques » de la mentalité féodale (« la sauvage et bizarre énergie du développement des caractères individuels » et « l'obstination des mœurs, leur longue résistance au changement, au

progrès ») sont également liés aux châteaux. Car « les remparts et les fossés des châteaux ont fait obstacle aux idées comme aux ennemis ». Mais...

« en même temps [...] ils étaient, sous un certain rapport, un principe de civilisation. [...] La vie domestique, l'esprit de famille et particulièrement la condition des femmes se sont développés dans l'Europe moderne beaucoup plus complètement et plus heureusement que partout ailleurs. [...] Jamais, dans aucune autre forme de société, la famille réduite à sa plus simple expression, le mari, la femme et les enfants, ne se sont trouvés ainsi serrés, pressés les uns contre les autres, séparés de toute autre relation puissante et rivale ».

Bref, « c'est dans les châteaux qu'a pris naissance et grandi la chevalerie », c'est-à-dire l'état moral dont procède la société féodale. Leur architecture donne à lire toute une civilisation. Une telle conception de l'archéologie requiert la saisie d'un monument social total. À défaut, en effet, « l'histoire enveloppe et couvre l'histoire de la civilisation », sous l'abondance des œuvres et des « scènes extérieures⁶¹ », au point qu'il devient impossible de la faire apparaître dans tel monument.

Méthode de l'archéologie moderne

D'où l'idée de recourir à la méthode moderne d'investigation intellectuelle : si « les tableaux statistiques [sont] un des meilleurs moyens d'étudier, sous certains rapports, l'état d'une société, pourquoi, demande Guizot, ne pas les appliquer à l'étude du passé » ? Il s'agit de « présenter sous forme [de tables] les faits spéciaux de l'époque qui tiennent de près aux faits généraux et aboutissent immédiatement à l'histoire de la civilisation. La démarche ne reproduit point [le passé] vivant et animé, comme le récit ; mais elle en relève, pour ainsi dire, la charpente, et empêche les idées générales de flotter dans le vague et au hasard⁶² ». La statistique, toujours davantage employée « à mesure qu'on avancera dans le cours de la civilisation », devient l'outil capable de « faire prévaloir dans l'ordre intellectuel l'empire des faits⁶³ ». Non seulement elle dispense le *Cours* de minuties préjudiciables au propos, de développements trop divers, mais elle permet seule de reprendre et intégrer l'héritage antique au sein de l'histoire philosophique⁶⁴.

De même l'inventaire général imaginé en 1834 entend dépasser l'utilité d'un panorama des monuments de tous les âges et de tous les

lieux. Une telle récapitulation du passé national, si elle veut pallier l'oubli et la ruine, prétend surtout faire distinguer le principe d'unité jusque-là dissimulé ou mal compris : le sens de la civilisation. Le classement dans un fichier complet de toutes les œuvres jamais édifiées doit fournir « la trace de l'état et du mouvement général des esprits⁶⁵ » comme, dans le *Cours*, la somme des livres d'un Alcuin peignait l'esprit sous Charlemagne⁶⁶.

D'un certain point de vue, toutefois, la statistique est un pis-aller, le constat d'une impuissance. Certes, l'histoire des arts « a sur l'histoire générale cet avantage qu'elle possède et peut montrer les objets mêmes qu'elle veut faire connaître et juger ». Mais « c'est peu de voir, il faut comprendre⁶⁷ ». La richesse du matériau dessert alors l'historien, qui lui procure moins un témoignage commode que d'insolubles énigmes.

La connaissance de l'époque est nécessaire à l'intelligence des œuvres. « Comment comprendre l'histoire littéraire sans connaître les temps et les hommes au milieu desquels ont été élevés les monuments dont elle s'occupe ? » Reste qu'elle n'est pas suffisante puisque...

« ces traits décisifs qui servent à expliquer le caractère et la conduite des peuples [...] ne dévoilent point le secret des causes qui ont déterminé l'esprit des littératures. [...] les grands événements de l'histoire n'ont agi sur les lettres que par des rapports inconnus, détournés, et presque impossibles à saisir. [...] On reconnaîtra ainsi l'influence de ces innombrables causes secondaires dont il est impossible de bien définir la nature ou la puissance, et quelquefois même d'affirmer la réalité ».

Bref, « l'historien qui veut découvrir les causes déterminantes du caractère et de la direction des littératures modernes [est] réduit à se contenter d'aperçus rarement complets et de recherches rarement bien liées ».

Ce bilan ressortit moins à la protestation d'humilité qu'au sentiment de la complexité des arts modernes. *L'Histoire de la civilisation en Europe* juge ces derniers « sous le point de vue de la forme et de la beauté très inférieurs » aux arts de l'Antiquité ; mais « sous le point de vue du fond des sentiments et des idées [...] plus forts et plus riches⁶⁸ ». Leur imperfection est le fruit paradoxal de « la prodigieuse diversité des idées et des sentiments de la civilisation européenne ». À côté d'une archéologie antique solidement établie sur « l'unité symbolique » de son matériau, l'archéologie moderne, qui adopte la même démarche, relève les défis d'un corpus foisonnant et dispersé et de monuments inégaux ou manqués, reflets néanmoins d'une civilisation plus riche.

La légitimité d'une discipline

La démarche canonique de la « science de l'Antiquité », telle qu'un Raoul Rochette la revendique dans des cours publics contemporains de l'*Histoire moderne*, est directement importée dans le champ national⁶⁹. Ainsi la primauté des vestiges matériels sur les autres sources. « Le moindre débris échappé des ruines de l'Antiquité nous en apprend plus, à en croire l'archéologue, que tous les livres »; Guizot écrit de son côté que l'architecture est le meilleur témoignage, le plus révélateur, d'une civilisation.

La nécessité d'« une série de monuments variés d'âge en âge pour constituer une école d'art [et d']une succession de temps et d'artistes pour en constituer l'histoire » n'est pas moins reconnue. On sait que « l'art et l'histoire » ne se rencontrent « dans l'Antiquité telle que le temps l'a faite pour nous que chez les Égyptiens, les Étrusques et les Grecs⁷⁰ ». L'âge moderne connaît de même une notion privilégiée : l'affirmation, répétée jusqu'à lasser le patriotisme, chez Guizot et ses successeurs, de l'étendue chronologique et de la variété stylistique du patrimoine français n'a pas d'autre objet. Seul un corpus de monuments universels en quantité et qualité peut légitimer l'archéologie nationale comme résumé ou spécimen de l'archéologie moderne.

Enfin et surtout, la vulgate archéologique fait « concourir les passages des Anciens avec les monuments » pour « s'appuyer sur la double connaissance des faits et des monuments⁷¹ ». La création d'une chaire d'histoire littéraire comparée de l'Europe moderne répond en quelque sorte à ce dernier réquisit; elle permet, comme dans la discipline canonique, le « rapprochement des plus beaux monuments de l'art avec les plus beaux monuments de la littérature ». À considérer ses *Mémoires*, Guizot accorde d'ailleurs à l'apparition simultanée de ces deux analyses de la modernité un statut historique tout à fait privilégié.

« Le mouvement intellectuel qui a honoré la Restauration » s'y résume en effet dans le « réveil du goût pour les anciens monuments historiques de la France et l'étude des littératures étrangères ». Si « quelques mesures avaient dès lors été tentées pour arrêter la ruine des chefs-d'œuvre de l'art français et pour faire connaître à la France moderne les chefs-d'œuvre des lettres européennes », « il manquait un centre fixe et des moyens d'action assurés⁷² ». La sollicitude ministérielle se porta donc sur « ces nobles aspirations de l'intelligence humaine » afin de « leur donner l'appui d'institutions permanentes ». Tandis que Vitet devait « poursuivre et populariser la restauration des anciens monuments de la France », Fauriel s'employait à « répandre la connaissance et le sentiment des grandes productions littéraires du génie européen⁷³ ».

La prise de conscience du fait artistique moderne est au principe de l'une et l'autre entreprise. Le *Rapport* de 1830 en témoigne : jusqu'à Lenoir qui a « préparé » les esprits, personne « n'avait deviné l'importance » des monuments « sous le rapport de l'art ». Les siècles précédents n'y avaient trouvé que « la source de grandes lumières historiques ». L'historien emprunte ainsi sa démarche au critique d'art.

Une conservation pour l'avenir

Or le critique d'art ne considère l'œuvre que du point de vue de sa représentativité de l'époque. Guizot porte un grand intérêt à l'art dramatique, car il incarne « l'union des arts avec la société » ; un nouvel usage de la scène doit correspondre à la nouvelle condition sociale. Vitet, son disciple, écrit de même que « le goût en France attend son 14 Juillet⁷⁴ ». Le style dans les arts devient implicitement la manière véridique et rationnelle de créer en réponse aux besoins de la société. Le « mauvais » art est une forme erronée, qui va à l'encontre de la civilisation, de la morale et de la vérité. Le « bon » art est en conformité avec le progrès et la nouveauté qui constituent l'esprit du temps.

Bref, l'historicisme est, sinon le ressort, du moins au principe de l'idée d'archéologie moderne chez Guizot. Le point de vue historiciste est certes malaisé à définir, car il est aussi large que varié dans ses conséquences, et il a suscité des descriptions contradictoires. Si l'on adopte le sens que lui a accordé Karl Popper (« l'idée que l'histoire de l'homme a une trame et que, si nous réussissons à dénouer cette trame, nous tiendrons la clé du futur⁷⁵ »), nombre de traits caractéristiques sont ici réunis : la recherche de mécanismes du changement, la loi du « progrès de la société » et du « progrès de l'humanité », le relativisme qui reconnaît dans chaque forme artistique la situation d'une époque, voire le reflet d'une société...⁷⁶.

Le principe de conservation est lié à la conviction de savoir non seulement ce qu'a été mais ce que doit être et sera l'expression architecturale d'une époque. Plus largement, il est lié à la certitude maintes fois exprimée que l'artiste seul peut concevoir et léguer à la postérité l'image — le souvenir — de son temps. Un David d'Angers en donnera une formulation limpide en 1848, à l'occasion d'une demande de secours pour les Prix de Rome, parlant des artistes comme des « archivistes des peuples, chargés de léguer à l'avenir les glorieuses annales de l'humanité⁷⁷ ». Le sens de l'écoulement de l'histoire, si frappant chez Guizot, transforme toute œuvre, sitôt achevée, en patrimoine-pour-l'avenir.

L'architecture contemporaine apparaît, à la lumière projetée du

mouvement de civilisation, comme l'héritage qui nous fera à l'avenir tels que nous sommes. Le rapport de M. de Gasparin, président du Comité des arts et monuments, sur « les instructions relatives à la conservation des monuments » (4 mai 1840) envisage sept classes de monuments, la dernière consacrée aux « monuments qui n'existent pas encore et qui sont en projet. Jusqu'à présent, écrit-il, il n'a été question que de monuments anciens, que de l'art du passé ; mais l'art de l'avenir, les monuments futurs devraient préoccuper le Comité. À ce sujet, des avis nombreux lui sont demandés, il ne doit pas les refuser. Quel style d'architecture la France doit-elle adopter de préférence dans la construction ⁷⁸ ? »

Bref, la conservation du passé participe d'une stratégie intellectuelle, du passé pour l'avenir à l'âge de l'État-Nation ⁷⁹. Si le sens du patrimoine est un fait de mentalité plus ancien, voire général, il s'incarne ici dans une nécessité publique de disposer des monuments témoins de chaque état du développement historique ⁸⁰. Sa modernité tient à cette mobilisation historiciste de l'héritage chez l'ensemble des citoyens.

À la fois *sursum corda* et leçon de civisme, la conservation doctrinaire est autant un outil de gouvernement qu'un adjuvant de la moralité individuelle. Elle rend public le souci traditionnel du propriétaire et privatise chez les « capacités » l'impératif national issu de 1789. À l'image du gouvernement libre qui a « pour dessein et pour résultat de fouiller sans cesse dans la société, de mettre en lumière les supériorités de tout genre [...], de les amener au pouvoir et [...] de les obliger à le mériter ⁸¹ », le patrimoine est cet inlassable travail de mise à jour du passé à l'horizon d'un pays de plus en plus éclairé et moral.

Le legs du moment Guizot

Pour avoir été depuis « recouvert » par les valeurs de la démocratie, le legs de Guizot n'en demeure pas moins fondamental. Il a instauré une légitimité nationale de la conservation également éloignée de la mobilisation civique, souvent iconoclaste, et de l'exclusive sollicitude érudite, souvent insignifiante pour la collectivité. L'une était puissante, mais déplorable ; l'autre, pour irréprochable qu'elle fût, n'en était pas moins désarmée devant l'opinion ou le pouvoir.

Certes, la deuxième République a paru vouloir abandonner la catégorie de « monument historique » au profit d'une conception davantage utilitaire du monument national, à conserver pour sa valeur d'usage. Le *Rapport* de 1850, comme sur la défense, affirme que « les travaux qui ont pour objet la restauration de nos anciens

édifices sont aujourd'hui exactement appréciés », tandis que « naguère on a pu ne les considérer que comme une étude, ou même un amusement à l'usage des archéologues ». Il mettait en doute le bien-fondé de la définition administrative héritée de Guizot : « Ces édifices inexactement définis par le nom de monuments historiques ont une destination publique et une utilité de tous les jours. À part quelques ruines romaines, gigantesques souvenirs d'un peuple dont l'histoire est la base de notre système d'éducation, que sont ces monuments historiques sinon des églises, des hôtels de ville, des palais de justice⁸² ? » Passé cette brève éclipse, la philosophie de Juillet l'a cependant emporté, Viollet-le-Duc faisant, sous certains aspects, figure de disciple de Guizot⁸³.

L'esprit général de la conservation troisième République repose ainsi sur le libre investissement en la matière des goûts individuels et des intérêts intellectuels particuliers, l'État jouant le rôle de modérateur ou faisant office d'ultime recours. À l'occasion de l'examen du projet de loi Bardoux de 1878, Courcelle-Seneuil recommande de ne requérir son intervention qu'en faveur...

« [d'] un petit nombre de monuments ou d'objets assez importants pour que leur conservation soit d'intérêt national, et non pas [de] tous ceux qui peuvent intéresser la science de l'histoire et l'archéologie. D'après le cours naturel des choses, on ne conserve bien que les monuments et objets qui présentent une utilité actuelle, c'est-à-dire qui servent à satisfaire les goûts et les besoins de la génération présente, et il n'y a qu'un intérêt très supérieur qui puisse autoriser des mesures de conservation artificielle. Il faut compter, pour la conservation du plus grand nombre de monuments et d'objets d'un intérêt secondaire, sur les travaux des personnes et des sociétés éclairées ; sur les progrès du goût et sur la puissance de l'opinion publique ».

Surtout, l'idée que la conservation monumentale vise, au-delà de l'horizon antiquaire, à sauvegarder l'expression nationale, incarnation de la civilisation universelle, est devenue consubstantielle au discours patrimonial. Louis Tétreau résume en 1896 la légitimité de la conservation en ces termes : « L'histoire des origines d'un pays, de sa civilisation et de son génie est écrite dans ses monuments. La préoccupation de conserver les œuvres d'art, témoins des temps passés, répond donc à un sentiment national⁸⁴. » Dans sa leçon d'ouverture du cours d'histoire et d'antiquités nationales au Collège de France, le 7 décembre 1906, Camille Jullian affirmait de même que « les ruines des monuments ne témoignent pas seulement de la main d'un ouvrier, du plan d'un architecte, mais aussi des sentiments d'un peuple ; elles reflètent, pour une partie, l'esprit d'une génération d'hommes, elles sont révélatrices d'idées⁸⁵ ».

En revanche, l'utilité pédagogique, qui reconnaît dans le paysage monumental autant de leçons propres à instruire habitants et visiteurs, est absente du propos doctrinaire. Pour un Pariset, la vertu de la perception du patrimoine est quasi condillacienne :

« Répandus sur toute la surface de la France, ces monuments entretiennent, bon gré mal gré, chez ceux qui sont appelés à les contempler dès leur enfance, les sentiments les plus élevés [...]. En assurant le maintien de l'intégrité des monuments anciens, on travaille à élever le niveau artistique et moral de ceux pour lesquels ils sont l'initiation au beau, ou l'image de nos grandeurs patriotiques⁸⁶. »

Rien de tel, à l'évidence, chez Guizot : pour lui, la légitimité de la conservation n'est pas d'essence démocratique.

La conservation des monuments est à ses yeux un fait de la civilisation présente, distinct des attitudes antérieures. Elle renvoie au projet d'une archéologie moderne, impartiale autant que savante, qui requiert au premier chef un inventaire des sources. Au sein de ce système d'intelligibilité, calqué sur le modèle canonique de la science de l'Antiquité, le monument figure l'entre-deux privilégié du social et de l'individuel. Expression « extérieure », il fournit l'intelligence du « dedans ». Sa valeur heuristique permet la découverte d'une civilisation, en procédant à rebours de sa conception et de son érection, de l'empreinte au moule.

À en croire, en effet, le propos ministériel de 1834, « aucune étude ne nous révèle plus vivement l'état social et le véritable esprit des générations passées que celle de leurs monuments religieux, civils, publics, domestiques, des idées et des règles diverses qui ont présidé à leur construction, l'étude, en un mot, de toutes les œuvres et de toutes les variations de l'architecture qui est à la fois le commencement et le résumé de tous les arts ». Mais le « Premier ministre intellectuel » de Louis-Philippe⁸⁷ noue de manière exemplaire cette évocation du passé à l'administration d'un esprit public auquel les souvenirs fournissent tant de matériaux.

Le patrimoine enrôle les énergies citoyennes en faveur d'une culture de gouvernement : en montrant d'abord que le pouvoir actuel s'inscrit dans un long progrès, en ranimant ensuite une individualité assagie, voire énervée par les circonstances, à son profit. Il contribue à la lutte contre « les deux graves dangers [de la civilisation actuelle] : l'orgueil et la mollesse ». La tâche de l'inspecteur des Monuments historiques, son statut institutionnel et l'absence d'une législation protectrice illustrent l'imbrication sociologique du pouvoir et de l'opinion. L'administration du patrimoine se fonde dans l'activité intellectuelle de la société elle-même. Elle traduit la « double généralisation » du pouvoir et de la société,

« également publics⁸⁸ », tandis qu'elle obéit au principe correspondant de cet état de civilisation, la « souveraineté de la raison, de la justice, du droit », et non à une quelconque idolâtrie du passé.

Guizot réunit le premier le respect de l'art des époques révolues – le sens de la couleur locale –, l'utilité savante – le fichier documentaire – et l'usage civique – la mobilisation des « capacités ». Le succès d'une telle représentation s'est avéré éclatant.

NOTES

1. Cf. R. Huber et R. Rieth, *Glossarium artis : le monument historique*, Tübingen, 1981, bibliographie p. 201-238. Et pour le XIX^e siècle E. Vinet, *Bibliographie méthodique et raisonnée des beaux-arts*, Paris, 1874 ; sont également à mentionner les brillantes réflexions de J. Le Goff « Documento/Monumento », *Enciclopedia Einaudi*, Turin, 1978, t. V, p. 38-48.

2. Cf. M. Gauchet, « Les Lettres sur l'histoire de France d'Augustin Thierry », in *Les Lieux de mémoire*, P. Nora (éd.), *La Nation*, Paris, 1986, t. II, vol. I, p. 247-248.

3. Cf. L. Réau, *Histoire du vandalisme : les monuments détruits de l'art français*, 2 vol., Paris, 1959.

4. A. Riegl, *Le Culte moderne des monuments : son essence et sa genèse* (1903), Paris, 1984.

5. P. Chaunu, *La France : histoire de la sensibilité des Français à la France*, Paris, 1982, p. 341.

6. Solidement établie sur les archives du Musée des monuments français in *Inventaire général des richesses d'art de la France*, t. I, Paris, 1883, l'ouvrage de L. Courajod, *Alexandre Lenoir, son journal et le Musée des monuments français*, 3 vol., Paris, 1878-1886, s'en prend vivement à l'image patrimoniale de la Révolution, tout en respectant en Lenoir une sorte de héros national. À l'inverse, L. Dimier met à mal la renommée du conservateur dans cinq articles de la *Chronique des Arts*, du 25 mars 1899 au 31 mars 1900 : « Les impostures de Lenoir : examen de plusieurs opinions reçues sur la foi de cet auteur, concernant plusieurs points de l'histoire des arts ». Cf. H. Zerner, « Introduction », in L. Dimier, *L'Art français*, Paris, 1965, p. 9-25 ; D. Poulot, « Alexandre Lenoir et les musées des monuments français », in *Les Lieux de mémoire*, op. cit., t. II, vol. II, p. 497-532.

7. A. Proust, *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi...*, Paris, 1887, Chambre des Députés, n° 1501, et in *Recueil de pièces relatives à la conservation des monuments...*, recueil factice, Bibliothèque nationale, 1849-1888, 18 pièces, Fol. Lf 242, 212, pièce n° 13. Cf. la mise en perspective de N. Green, « All the flowers of the field : the state, liberalism and art in France under the early Third Republic », *The Oxford Art Journal*, t. X, n° 1, 1987, p. 71-84.

8. Le thème de Guizot « insuffisamment français » est bien évoqué par L. Theis, « Guizot et les institutions de mémoire », in *Les Lieux de mémoire*, op. cit., t. II, vol. 2, p. 590, et par M. Agulhon, compte rendu des *Actes du colloque François Guizot*, Paris, Société d'histoire du protestantisme français, 1976, in *Annales ESC*, 1978, n° 4, p. 840 : « Guizot passa pour l'homme qui ne comprenait pas, ou qui ne "sentait" pas la nationalité, ou, pour mieux dire, la sensibilité française. Un Genevois ou (et) un Anglais d'esprit, en quelque sorte. » De fait, un des pamphlets de 1830 s'ouvre sur ce portrait d'un étranger : « Il faut que trente millions de Français se courbent sous le joug de ses doctrines [...]. C'est de l'Anillon, ou du Gibbon, ou de la raison de quelque autre auteur, via des principes d'un autre siècle, ou les principes d'un autre peuple, qu'importe... » (F. Grille, « Manque de foi de M. Guizot », manuscrit autographe, 83 f°s in 8°, B M Angers, f°s 5 et 9). Cf. P. Bénichou, *La Sacre de l'écrivain*, Paris, 1973, p. 221 : « C'est le germanisme philosophique et littéraire dont il fut l'un des introducteurs en France grâce à ses liens avec le pasteur Anillon que vise ici Grille, tandis que Gibbon représente, symétriquement, l'inspiration anglaise du ministre. »

9. J'emprunte la formule, appliquée à l'entreprise de l'Académie celtique, à M. Ozouf, *L'École de la France*, Paris, 1984, p. 337 : « L'invention de l'ethnographie française : le questionnaire de l'Académie celtique. » On sait que C.-H. Pouthas a marqué fortement le lien entre les Idéologues et Guizot.

10. Un « grand musée ethnographique où seraient recueillis les monuments et les débris des mœurs, des usages, de la vie civile et guerrière de la France d'abord, et aussi de toutes les nations du monde », *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, 8 vol., Paris, 1858-1867, t. II, p. 69. Cf., outre la note ci-dessus, E. Lemay, « Naissance de l'anthropologie sociale en

France », (sur Demeunier), *Dix-huitième siècle*, 1970, n° 2, p. 147-160, et la synthèse de T. W. Gaachtgens, *Versailles, de la résidence royale au musée historique*, Paris, 1984.

11. Cette image négative est reprise dans le *Congrès archéologique de France*, 97^e session, 2 vol., Paris, 1934, notamment par P. Léon, « Les principes de la conservation des monuments historiques : évolution des doctrines », t. I, p. 17-52, et P. Verdier, « Le service des monuments historiques, son histoire, organisation, administration, législation, 1830-1934 », t. I, p. 53-246.

12. P. M. de Biasi, « Système et déviations de la collection à l'époque romantique », *Romantisme*, n° 27, 1980, p. 77-93.

13. B. Deloche, *Museologica : contradictions et logique du musée*, Paris-Lyon, 1985.

14. Ainsi dans la bouche du héros-narrateur de J. Laurent, *Les Sous-Ensembles flous*, Paris, 1981, p. 44.

15. Cf. le « monument » de piété érudite à ce propos : X. Charmes, *Le Comité des travaux historiques et scientifiques*, 3 vol., Paris, 1886.

16. C. O. Carbonell, « Guizot, homme d'État, et le mouvement historiographique français du XIX^e siècle », in *Actes du colloque François Guizot* (Paris, 22-25 octobre 1974), Paris, Société de l'histoire du protestantisme français, 1976, p. 221.

17. S. Reinach, « Esquisse d'une histoire de l'archéologie gauloise », *Revue celtique*, t. XIX, 1897, p. 297 ; F. Rücker, *Les Origines de la conservation des monuments historiques en France, 1790-1830*, Paris, 1913, p. 203-212 ; J. Hubert, « L'archéologie médiévale », in *L'Histoire et ses Méthodes*, C. Samaran (éd.), Paris, 1961, p. 290 ; F. Bercé, *Les Premiers Travaux de la Commission supérieure des monuments historiques*, Paris, 1979.

18. P. Rosanvallon, « Pour une histoire conceptuelle du politique », *Revue de synthèse*, 4^e série, 1986, n° 1-2, p. 93-105.

19. F. Guizot, *Histoire des origines du gouvernement représentatif en Europe*, Paris, 1855, t. I, première leçon, p. 2.

20. *Ibid.*, t. II, p. 6-10.

21. *Ibid.*, t. I, p. 13.

22. F. Guizot, *Histoire de la civilisation en France depuis la chute de l'Empire romain jusqu'en 1789*, 11^e éd., Paris, 1869, p. 30 (désormais abrégée *HCF*).

23. Cf. P. Raynaud, « Le libéralisme français à l'épreuve du pouvoir », in *Nouvelle Histoire des idées politiques*, P. Ory, (éd.), Paris, 1987, p. 172, sur l'« anthropologie pessimiste ».

24. Cf. J. Mallion, *Victor Hugo et l'Art architectural*, Paris, 1962 ; R. Mortier, *La Poétique des ruines en France*, Genève, 1974 ; *Il Revival*, G.C. Argan (éd.) Milan, 1974. Cf. également les témoignages cités dans J. Mallion, *Prosper Mérimée et les Monuments du Dauphiné*, Grenoble, 1979 ; F. Bercé, « Arcisse de Caumont et les sociétés savantes », in *Les Lieux de mémoire, op. cit.*, t. II, vol. 2, p. 543 (Grille de Beuzelin) ; ou encore le rapport d'Achille Jubinal sur le *Bulletin monumental* dans le *Journal de l'Institut historique*, t. II, 5^e livraison, p. 241-242.

25. F. Guizot, *De la peine de mort en matière politique* (1822), Paris, 1984.

26. *HCF*, t. I, onzième leçon, p. 313-315.

27. A. Momigliano, « Ancient history and the antiquarian », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, n° 13, 1950, p. 285-315, trad. in *Problèmes d'historiographie ancienne et moderne*, Paris, 1983, p. 247 sur la distinction fondatrice, et p. 283 sur les doutes, au début du XIX^e siècle, « concernant la possibilité d'unifier les études historiques et antiquaires », l'un des derniers avatars portant à distinguer le « devenant » du « devenu ».

28. *HCF*, t. I, deuxième leçon, p. 33-35 ; voir aussi onzième leçon, p. 313-315.

29. « Avertissement de l'Éditeur » (1839), in F. Guizot, *Histoire de la civilisation en Europe depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la Révolution française*, P. Rosanvallon (éd.), Paris, 1985, p. 41, (désormais abrégée *HCE*).

30. *Histoire des origines du gouvernement représentatif, op. cit.*, t. I, p. 10.

31. *HCE*, p. 258-259.

32. *HCE*, t. I, première leçon, p. 30. Sur ce thème, cf. D. Johnson, *Guizot : aspects of French history, 1787-1874*, Londres, 1963, p. 283-288 et 330-332.

33. Sur ces thèmes, cf. S. Bann, *The clothing of Clío : a study of the representation of history in nineteenth-century Britain and France*, Cambridge, 1984 (lettre de Guizot à Barante du 14 juin 1823 à propos de Walter Scott, AN, citée p. 23 : Scott conçoit un type plutôt que de peindre un individu). Dans le chapitre « Du château féodal » de l'*HCF*, il cite aussi un roman contemporain à l'appui de sa démonstration, à l'égal d'une source de l'époque.

34. *HCF*, t. III, dix-septième leçon, p. 28-29.

35. *HCF*, t. III, onzième leçon, p. 271-272. Il remarque en particulier, à l'égal de Constant, que « la puissance a quitté les familles », (cf. P. Rosanvallon, *Le Moment Guizot*, Paris, 1985, p. 39, qui évoque une « dépersonnification sociale », et Benjamin Constant, *De la liberté chez les modernes*, M. Gauchet (éd.), Paris, 1980, p. 483-484).

36. F. Guizot, *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France* (1821), in *Les Libéraux*, extraits présentés par P. Manent, Paris, 1986, t. II, p. 158.

37. Sur la législation des Doctrinaires, cf. P. Rosanvallon, *Le Moment Guizot*, op. cit., p. 41-45.

38. Le *Rapport* est notamment publié en annexe aux *Mémoires* de Guizot, op. cit.

39. Guizot décrit la « double histoire » de la centralisation civilisatrice suivie d'une décentralisation « répartie convenablement » dans l'*Histoire du gouvernement représentatif*, op. cit., p. 59. Il s'oppose à la vision idyllique de Benjamin Constant qui juge nécessaire d'« attacher les hommes aux lieux qui leur présentent des souvenirs et des habitudes », et pour qui « le patriotisme de localité renaît comme de ses cendres, dès que la main du pouvoir allège un instant son action. Les magistrats des plus petites communes se plaisent à les embellir. Ils en entretiennent avec soin les monuments antiques. Il y a presque dans chaque village un érudit qui aime à raconter ces rustiques annales et qu'on écoute avec respect » (*Réflexions sur les constitutions* 1814, Paris, 1818-1820, t. I, p. 205). Cf. le développement de P. Rosanvallon, *Le Moment Guizot*, op. cit., p. 63.

40. *HCF*, t. II, vingt-huitième leçon, « Hincmar, sa vie, ses écrits », p. 351.

41. Ludovic Vitet avait visité les départements de l'Oise, de l'Aisne, de la Marne, du Nord et du Pas-de-Calais. Cf. G. K. Barnett, *Histoire des bibliothèques publiques en France de 1789 à nos jours*, Paris, 1987, p. 93.

42. Sur l'importance de ce concept, cf. surtout B. Reizov, *L'Historiographie romantique française, 1815-1830*, Moscou, s.d.; l'historicisme de Guizot, comme celui de Saint-Simon, est fondé sur cette notion, et la capacité à gouverner l'avenir (cf. *infra*) : « C'est seulement grâce à l'unité du processus historique qu'il est possible de formuler une prédiction historique. [...] En établissant la voie que suit le développement de la société, et en se soumettant " librement " à la nécessité historique, on peut rendre son travail utile [...] [Saint-Simon] comprend la " force des choses " de même que les Doctrinaires : ce n'est pas un destin aveugle, mais une loi suprême, découlant de la nature des hommes et de la société » (p. 771).

43. Je me permets de renvoyer à mon étude : « Naissance du monument historique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXXII, 1985, p. 418-450.

44. *HCF*, t. III, première leçon, p. 11-12.

45. Cf. les commentaires de P. Michel, *Un mythe romantique : les Barbares, 1789-1848*, Lyon, 1981, p. 131-142 : « Indépendance barbare et civilisation moderne : Guizot ».

46. *HCF*, t. III, première leçon, p. 13.

47. Voir *supra* : P. Rosanvallon, « Guizot et la révolution française ».

48. Cf. L. Gatto, *Medioevo voltairiano*, 2^e éd. Rome, 1973, et L. Gossmann, *Medievalism and the ideologies of Enlightenment : the world and work of La Curne de Sainte-Palaye*, Baltimore, 1968, qui reconnaît la généalogie : « Guizot drew up a plan for the publication of the chronicle sources of medieval French history — a plan which had already been worked out and put forward in the eighteenth century by members of the Académie des Inscriptions and of which Dacier's editions of Froissart was to have been the first fruit » (p. 355). P. Trahard a montré de même la dette de Prosper Mérimée, notamment pour sa pièce *La Jacquerie*, à l'égard de Sainte-Palaye (*La Jeunesse de Prosper Mérimée*, Paris, 1925, p. 303-320).

49. *HCF*, t. III, première leçon, p. 15.

50. *Ibid.*, p. 24.

51. Cité par Theis, « Guizot et les institutions de mémoire », art. cité, p. 574 ; sur le travail de l'Académie, cf. C. O. Carbonell, *L'Autre Champollion : Jacques-Joseph Champollion-Figeac, 1778-1867*, Toulouse-Paris, 1982.

52. Cf. A. Cipriani, « Una proposta per Seroux d'Agincourt : la storia dell'Architettura », *Storia dell'Arte*, n° 11, 1971, p. 211-225.

53. *HCF*, t. I, onzième leçon, p. 313-315.

54. *HCE*, p. 57-58.

55. *Ibid.*, p. 59.

56. Préface aux *Études ou Discours historiques*, Paris, 1831.

57. *HCE*, p. 60 et 64. Cf. l'« Avertissement de l'Éditeur », *ibid.* : « Retrouver et peindre, sous les noms propres et les événements particuliers, la destinée et les travaux, les victoires et les revers de la société et de l'âme humaine. »

58. La question ne se pose pas pour l'historien. Dans l'exposé « Des causes de la chute des Mérovingiens et des Carolingiens » (*Essais sur l'histoire de France*, 4^e éd., Paris, 1836, troisième essai, p. 65), il écrit : « L'événement s'est agrandi d'autant plus qu'on l'a considéré de plus près, et on lui a assigné des causes de plus en plus générales. La lutte de deux intérêts individuels est devenue d'abord celle de deux institutions politiques, ensuite celle de deux forces sociales ; et, à mesure que la vue de l'historien s'est enfoncée dans les faits, elle y a

rencontré la société elle-même, la nation, le pays, et non plus seulement ces noms propres qui, pour être écrits seuls dans l'histoire, n'en suffisent pas davantage à l'expliquer. »

59. *HCF*, t. I, première leçon. Ensuite vient la politique : « Les progrès de l'égalité sociale et les lumières de la civilisation ont précédé en France la liberté politique ; elle en sera plus complète et plus pure » (*Essais sur l'histoire de France*, *op. cit.*, « Résumé », p. 499). Autre rapprochement avec Saint-Simon : « L'opinion publique, le système des concepts dominant dans tous les domaines de la vie sociale, organise l'époque, soumet l'activité des individus isolés et entraîne l'histoire dans une voie prédéterminée par les circonstances. Il est plus important pour l'historien de connaître l'histoire des idées que celle des événements, car c'est aux idées qu'appartient le rôle dirigeant » (Reizov, p. 773). Ainsi dans les *Mémoires*, entre autres exemples, cette explication de l'échec de la réforme des universités de 1815 : « La réforme [...] venait trop tôt ; c'était le résultat à la fois systématique et incomplet des méditations de quelques hommes depuis longtemps préoccupés des défauts du régime universitaire, non pas le fruit d'une impulsion et d'une opinion vraiment publique » (édition abrégée des *Mémoires*, M. Richard (éd.), Paris, 1971, p. 339).

60. *HCF*, t. I, deuxième leçon, p. 33-35, 69. Au contraire, Guizot se gausse, sans ses *Mémoires*, de l'illusion des quarante-huitards de « raffermir dans les esprits, par de petits ouvrages répandus avec profusion, les principes fondamentaux de l'ordre social [...]. Il n'est pas donné à la science de réprimer l'anarchie dans les âmes, ni de ramener au bon sens et à la vertu les masses égarées » (*op. cit.*, p. 231).

61. *HCF*, t. III, cinquième leçon, p. 112-135.

62. *HCF*, t. II, vingtième leçon, p. 120. Sur l'usage des tableaux dans le récit, cf. *ibid.*, p. 141-142, et vingt-huitième leçon, p. 335 ; sur le grand homme, *HCF*, t. II, vingtième leçon, p. 116. Le souci d'une statistique historique est alors vif, particulièrement en Allemagne : cf. G. Iggers, « L'université de Göttingen, 1760-1800 : la transformation des études historiques », *Francia*, t. IX, 1981, p. 602-621 (« La statistique présuppose l'existence de l'État administratif qui refuse de voir une ligne de démarcation nette entre l'État et la société », p. 616). En 1833 et 1834 paraissent deux traductions françaises de L. Goldsmith, *Statistique raisonnée de la France*. L'ouvrage est dédié à Villèle, qui l'a commandé à l'auteur. Dans l'introduction, Eugène Henrich, le traducteur, brosse une brève histoire de la statistique. Cf. J. Walch, *Les Maîtres de l'histoire, 1815-1850*, Paris-Genève, 1986, p. 272.

63. *HCF*, I, première leçon, p. 24-25.

64. Pour une présentation stimulante de celle-ci ; cf. H. V. White, *Metahistory*, Baltimore, p. 64-69.

65. *Le Rapport au Roi sur l'état des travaux relatifs à la recherche et à la publication de documents inédits concernant l'histoire de France* (2 décembre 1835) remarque : « Quand on quitte les sciences et les lettres pour s'occuper des arts, il faut nécessairement changer de méthode. Ici il ne s'agit plus de découvrir et d'imprimer des ouvrages inédits. À part quelques traités spéciaux et en petit nombre, l'histoire des arts n'est point dans les livres ; elle est écrite dans les monuments eux-mêmes, dont les formes, variables suivant les temps et les lieux, représentent non seulement les principes et les règles suivies par les diverses écoles, mais surtout l'esprit, les idées, les connaissances mêmes qui appartiennent aux siècles qu'elles rappellent » (Charmes, *Le Comité des travaux historiques et scientifiques*, *op. cit.*, t. II, p. 46-47).

66. Barante imaginera de diviser l'histoire de France en différentes sections « pour faire planer l'idée générale au-dessus du spectacle des événements » (Reizov, *L'Historiographie romantique française*, *op. cit.*, p. 225).

67. F. Guizot, *Corneille et son temps : études littéraires*, (1852), Paris, 1880, p. 1. Sur la dette à l'égard de Mme de Staël, cf. Johnson, *op. cit.*, p. 335, et D. Hoeges, *François Guizot und die französische Revolution*, Bonn, 1973, p. 66 sq. ; Guizot écrit lui-même : « *Le Journal des débats*, cette association de judicieux restaurateurs des idées et des goûts littéraires du XVII^e siècle, M. de Chateaubriand, ce brillant et sympathique interprète des perplexités intellectuelles et morales du XIX^e Mme de Staël, ce noble écho des généreux sentiments et des belles espérances du XVIII^e, ce sont là les trois influences, les trois puissances qui, sous l'Empire, ont vraiment agi sur notre littérature et marqué leur trace dans son histoire » (Préface de 1852 à *Corneille et son temps*, *op. cit.*, p. XII).

68. *HCE*, p. 77.

69. Pour une mise en perspective et une bibliographie, je me permets de renvoyer à mon étude, « Musée et société dans l'Europe moderne », *Mélanges de l'École française de Rome Moyen Âge et Temps Modernes*, t. XCVIII, 1986-2, p. 991-1096.

70. Raoul Rochette, *Cours d'archéologie...*, Paris, s.d. (1828), deuxième leçon, p. 38. Sur la « dispute » ultérieure avec Viollet-le-Duc, voir B. Foucart, *Viollet-le-Duc*, Galeries Nationales du Grand-Palais, 19 février-5 mai 1980, Paris, 1980, p. 181 sq.

71. Cf. la lettre de A. L. Millin à Champollion-Figeac, 5 messidor an X, cité dans C. O. Carbonell, *L'Autre Champollion*, op. cit., p. 27.

72. *Mémoires*, op. cit., t. II, p. 66-69, et le commentaire de P. Rosanvallon, *Le Moment Guizot*, op. cit., p. 194-203. Plus loin Guizot, à propos des attributions du ministère de l'Instruction publique, revient sur ce thème : « Les arts ont, avec les lettres, des liens naturels et nécessaires ; ce n'est que par ce commerce intime et habituel qu'ils sont assurés de conserver leur propre et grand caractère qui est le culte du beau et sa manifestation aux yeux des hommes. [...] Placés hors de la sphère des lettres [...] les arts courent grand risque de retomber sous le joug, ou de la seule utilité matérielle, ou des petites fantaisies du public » (*Mémoires*, op. cit., t. III, p. 34-35).

73. On ne peut que signaler ici l'importance de la transformation du rapport à la littérature nationale, qui devient également un « monument historique » ; cf. M. Charles, « La lecture critique », *Poétique*, n° 34, 1978, p. 129-151 : « On découvre ainsi, par une voie pédagogique et historique, qu'on ne connaît pas sa propre langue », et D. Grojnowski, « Naissance de l'explication française », *Textuel*, n° 20, 1987, p. 55-62, et deux articles de *l'Histoire de l'éducation*, n° 33, 1987 : A. Chervel, « Observations sur l'histoire de l'enseignement de la composition française », p. 21-34, et P. Albertini, « L'histoire littéraire au lycée : repères chronologiques », p. 35-46.

74. Cf. P. Rosanvallon, *Le Moment Guizot*, op. cit., p. 200-201. P. Bénichou, *Le Sacre de l'écrivain*, op. cit., p. 303-317.

75. K. Popper, *Misère de l'historicisme*, Paris, 1956 ; présentation d'ensemble dans R. Boudon et F. Bourricaud, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, 1982, article « Historicisme », p. 267-274, et l'autobiographie intellectuelle de K. Popper, *La Quête inachevée*, (1974), Paris, 1981, p. 168-170.

76. J'utilise les critères proposés dans K. Popper, *La Société ouverte et ses ennemis*, t. II, *Hegel et Marx*, Paris, 1979, p. 136, 140, 179 et 224 n. 2 ; pour une analyse de l'historicisme en architecture, cf. D. Watkin, *Morale et Architecture aux XIX^e et XX^e siècles*, trad. fr., Bruxelles, s. d. (1979).

77. Proposition de M. David d'Angers, partiellement publiée dans *L'Artiste*, 5^e série, vol. 1, août 1848, p. 224. Je remercie vivement Mme Marie-Claude Chaudonneret de m'avoir communiqué ce document.

78. In Charmes, *Le Comité des travaux historiques et scientifiques*, op. cit., t. III, p. 575.

79. Dans sa circulaire du 23 juillet 1834 aux membres des sociétés savantes, Guizot écrit qu'« au moment où l'instruction populaire se répand de toutes parts, et où les efforts dont elle est l'objet amènent dans les classes nombreuses qui sont vouées au travail manuel un mouvement d'esprit énergique, il importe beaucoup que les classes aisées, qui se livrent au travail intellectuel, ne se laissent pas aller à l'indifférence et à l'apathie » (cité in Charmes, *Le Comité des travaux historiques et scientifiques*, op. cit., t. II, p. 309).

80. Essai de perspective dans D. Delouche, « Le rôle de la noblesse française dans la naissance de l'archéologie au XVIII^e et XIX^e siècles », in *Noblesse française, noblesse hongroise, XVI^e-XIX^e siècles*, Paris-Budapest, 1981, p. 109-119.

81. F. Guizot, *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France* (1821), in P. Manent, *Les Libéraux*, op. cit., p. 157. Cf. aussi *id.*, *Histoire intellectuelle du libéralisme*, Paris, 1987, p. 199-219.

82. *Rapport au ministre de l'Intérieur par l'inspecteur général des Monuments historiques, Mérimée, entendu par la Commission le 19 juillet 1850*, in *Recueil BN*, op. cit.

83. Cf. l'avis de R. Middleton, cité in D. Watkin, *Morale et Architecture*, op. cit., p. 31-32 ; voir aussi B. Foucart, *Viollet-le-Duc*, op. cit., p. 368-374.

84. Successivement : *Rapport présenté au nom des sections réunies... par M. Courcelle-Seneuil, Conseiller d'État, rapporteur* (Projet de loi pour la conservation des monuments historiques, 1881), p. 2, et L. Têtreau, *Législation relative aux monuments et objets d'art*, Paris, 1896, p. 3.

Plus généralement, la réputation de la France en la matière est internationale au seuil du XX^e siècle : « France has been called the "classic land" of monument-love, and her Historical Monuments Act of 1887 is generally regarded as the most important contribution yet made to legislation for the care of these relics of the past » (G. B. Brown, *The Care of Ancient Monuments...*, Cambridge, 1905, p. 73).

Quelques thèses d'histoire de l'archéologie : Cf. E. Pariset, *Les Monuments historiques*, Paris, 1891 ; J. Constans, *Monuments historiques et Objets d'art*, Montpellier, 1905 ; F. Cros-Mayrevieille, *De la protection des monuments historiques ou artistiques*, Paris, 1907 ; J. Metman, *La Législation française relative à la protection des monuments historiques et des objets d'art*, Dijon, 1911 ; J. Esteve, *L'Art et la Propriété, la protection des monuments historiques et des sites, l'embellissement des villes*, Paris-Nancy, 1925 ; G. Vernhet, *La Protection des monuments historiques et des objets d'art en France et en Italie*, Lyon, 1930 ; J. Beauchef, *La Protection des perspectives monumentales et des sites de valeur artistique*, Paris, 1932 ; L. Sorel, *La Protection des paysages naturels et des perspectives*

monumentales, Caen, 1932 ; G. Campos, *Protection des monuments et Œuvres d'art en Italie, en France et en Égypte...*, Lyon, 1935 ; S. Y. Kung, *La Législation relative à la protection des monuments historiques*, Paris, 1942.

85. *Revue bleue*, I, 1906, p. 3-4.

86. F. Furet résume la question ainsi : « Les républicains de la Troisième, s'ils cèdent aussi beaucoup à une philosophie orléaniste des intérêts, gardent des grands ancêtres de la rue Saint-Honoré la préséance du citoyen sur l'homme privé, et le rôle pédagogique de l'État, donc de l'école, dans la formation du citoyen » (« Les Jacobins », *Lettre internationale*, n° 15, 1987, p. 86).

87. Cette formule appliquée à Hincmar dans la leçon de l'*HCF* paraît convenir à celui qui « fait du pouvoir social directement le serviteur et l'instrument de la morale » (P. Bastid, *Benjamin Constant et sa Doctrine*, Paris, 1966, t. II, p. 868).

88. P. Manent, *Les Libéraux*, *op. cit.*, p. 147.